

Récoltes agricoles : l'Espagne mise sur chômeurs et étrangers

Le gouvernement espagnol a annoncé mardi qu'il favoriserait l'embauche de chômeurs et d'étrangers pour garantir que l'agriculture dispose bien de main-d'oeuvre pour les récoltes, alors que l'épidémie de coronavirus a poussé à fermer les frontières. Le ministre de l'Agriculture, Luis Planas, a estimé que le secteur avait besoin de «75.000 à 80.000 travailleurs».

À lire aussi : Coronavirus : plus de 200.000 candidatures pour aider les agriculteurs

La cueillette des fruits à noyau, qui dépend chaque année de milliers de saisonniers venus de l'étranger, va débuter prochainement dans le pays et la récolte des fraises, qui alimente plus de 90% du marché européen à cette époque de l'année, se poursuit en particulier dans la région de Huelva (sud).

«Si cette récolte imminente n'était pas effectuée», «l'approvisionnement des marchés diminuerait» et les prix augmenteraient en conséquence, a averti le ministre. «Les deux tiers de notre production sont destinés aux marchés européens», et ces exportations «sont une source de revenus très importante pour notre secteur agricole», a-t-il souligné. Or la disponibilité des saisonniers a été «clairement restreinte» par la fermeture des frontières et la limitation des mouvements, pour combattre la pandémie, a reconnu M. Planas.

Pour les étrangers en situation régulière

Le gouvernement du socialiste Pedro Sanchez a donc approuvé mardi un décret pour garantir, jusqu'au 30 juin, la main-d'oeuvre nécessaire à l'agriculture.

Le texte facilite le recrutement de chômeurs - qui pourront conserver leurs allocations de chômage - et d'étrangers «résidant légalement en Espagne», a déclaré le ministre de l'Agriculture.

La mesure vise aussi les jeunes étrangers - en situation régulière - «âgés de 18 à 21 ans, auxquels le permis de travail pourra être délivré pour leur permettre d'accomplir ces tâches». Le ministre a précisé





que, pour respecter les restrictions de mouvement en vigueur en Espagne depuis le 14 mars, les recrutements devraient avoir lieu dans la commune de l'exploitation agricole ou les communes voisines.

Lien article :

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/recoltes-agricoles-l-espagne-mise-sur-chomeurs-et-etrangers-20200407>

